

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
CARBON-BLANC**



**COMPTE-RENDU**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2013  
à 18 heures 30**

**à l'Hôtel de Ville**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **28 Février deux mille treize à 18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

- \* *Franck MAURRAS, Maire*
- \* *Jeannine THORE, Adjointe au Maire,*
- \* *Nicolas MADRELLE, Adjoint au Maire,*
- \* *Anne-Marie ROMERO, Adjointe au Maire,*
- \* *Jean-Paul BOP, Adjoint au Maire,*
- \* *Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire,*
- \* *Michel THOMAS, Adjoint au Maire,*
- \* *Guy BARDIN, Adjoint au Maire,,*
- \* *Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale Déléguée,*
- \* *Olivier SOMPS, Conseiller Municipal Délégué,*
- \* *Mireille DELPRAT, Conseillère Municipale Déléguée,*
- \* *Thierry VEYRET, Conseiller Municipal Délégué,*
- \* *Didier LAMY, Conseiller Municipal Délégué,*
- \* *Aïcha COLAS, Conseillère Municipale,*
- \* *Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- \* *Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- \* *Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal,*
- \* *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale Déléguée,*
- \* *Bernard BORDARAUD, Conseiller Municipal,*
- \* *Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- \* *Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*

**ETAIENT ABSENTS :**

- \* *Anne-Marie DUPEY, Conseillère Municipale Déléguée, qui a donné pouvoir à M. MAURRAS*
- \* *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. SOMPS*
- \* *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. MADRELLE*
- \* *Nadia FRERE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROMERO*
- \* *Valérie SERF, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. VEYRET*
- \* *Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. FLIPO*
- \* *Catherine DELORME, Conseillère Municipale. qui a donné pouvoir à Mme THORE*
  
- \* *Sylvie DARMANTE, Conseillère Municipale.*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Monsieur Didier LAMY comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation particulière est déclaré adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaiterait que soit retirée de l'ordre du jour l'affaire suivante :

- \* Château Brignon Pôle Ressources BD – Lot n° 9

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

## **1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans la période de deux mois qui précède le vote du budget. Ce débat ne donne pas lieu à un vote de l'Assemblée Municipale mais constitue une formalité substantielle en vue de l'approbation du budget de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il est toujours de tradition de placer ce débat dans un contexte général. La France vit une période de mutation profonde, de changements. Nous devons reconstruire une nouvelle solidarité parce que l'Etat est surendetté. Un effort de redressement significatif doit être mené dans un contexte morose. Les perspectives initiales de croissance doivent être revues à la baisse. Un travail d'optimisation des recettes est conduit au niveau national et des efforts sont demandés à tous les français et à toutes les structures nationales afin de participer à ce redressement.

### **Le contexte économique**

En France, l'activité économique mesurée avec l'évolution du produit intérieur brut est quasiment à l'arrêt en 2012.

Le faible niveau des perspectives d'activités contraindra sans doute la croissance française à la stagnation en 2013.

La consommation des ménages pourrait toutefois progresser légèrement sous l'effet d'un repli des taux d'épargne.

En 2013 l'inflation pourrait être légèrement plus faible qu'en 2012, s'établissant à 1.7 % contre 1.8 %.

L'an dernier, le marché bancaire était caractérisé par une crise des liquidités et l'augmentation des taux d'intérêts. Nous ne sommes plus, en 2013, dans la même situation de précarité financière.

La venue sur le marché bancaire de nouveaux acteurs (Banque Postale) et un contexte monétaire dans la zone euro apaisé ont favorisé une baisse des taux et l'amélioration des capacités de prêts.

### **Les prévisions pour les finances publiques**

La loi de finances pour 2013 prévoit une réduction du déficit public à 3 % du Produit Intérieur Brut.

On sait aujourd'hui qu'il sera difficile de tenir cet objectif. Dès lors, l'effort de maîtrise des dépenses publiques reste plus que jamais d'actualité. Celui-ci concerne l'ensemble des acteurs publics, l'Etat, les Administrations de Sécurité Sociale et les Collectivités Locales.

La loi de finances pour 2013 reconduit et stabilise les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales. Compte tenu de la répartition de ces concours, cette situation aura pour conséquence une nouvelle baisse, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux Communes

Cette baisse sera accentuée en 2014 et 2015, le Gouvernement envisageant une réduction de l'enveloppe normée respectivement de 1.4 et 1.5 milliards d'euros.

Ces dispositions dictées par la rigueur budgétaire pèseront dans la négociation qui sera engagée entre les Collectivités Locales et l'Etat pour l'établissement du nouveau pacte de confiance et de solidarité.

Les valeurs locatives applicables aux Taxes Foncières et à la Taxe d'Habitation ont été revalorisées en 2013 forfaitairement de 1.80 %, c'est à dire exactement du niveau de l'inflation.

Par ailleurs, la baisse des transactions immobilières devrait entraîner une moindre perception de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

## **L'évolution de notre structure budgétaire**

Après une évolution contrastée en 2011, la progression des dépenses et des recettes de Fonctionnement s'est établie à 2.7 % en 2012 soit une progression modérée. Cette évolution permet de maintenir notre capacité d'autofinancement au même niveau que l'année précédente.

La situation financière de notre Collectivité reste saine au regard des ratios d'endettement. La dette en capital ainsi que l'annuité de la dette sont contenues depuis plusieurs années au même niveau en valeur absolue.

La pause relative effectuée au niveau des investissements depuis deux ans a permis ainsi de stabiliser l'endettement et de préserver le fonds de roulement.

L'année à venir sera caractérisée par un accroissement sensible des dépenses d'investissement.

Trois principales opérations ont d'ores et déjà été engagées. Il s'agit de la requalification de l'Ecole maternelle Pasteur, de celle du Château Brignon et d'opérations de réfection et d'enfouissement des réseaux.

Ces opérations d'équipement qui concernent l'éducation, la culture et l'environnement apportent une amélioration significative à la qualité de vie des habitants. Elles participent au mieux vivre ensemble et constituent un investissement pour l'avenir dont la charge doit être répartie sur plusieurs années.

Elles entraînent néanmoins une contrainte financière puisqu'elles nécessiteront de prévoir les ressources nécessaires afin de rembourser les emprunts et faire face aux dépenses d'exploitation et de maintenance.

Elles interviennent également dans un contexte de resserrement des marges de manœuvre compte tenu du faible dynamisme des recettes et notamment de l'appauvrissement des concours de l'Etat.

Dès lors, il est nécessaire d'envisager, dans le cadre de la préparation budgétaire 2013, d'actionner plusieurs leviers.

### **Perspectives 2013**

Il conviendra d'agir en premier lieu sur les dépenses notamment celles du chapitre 11. Les charges à caractère général devraient être contenues à un niveau de progression plus modéré (2.2 % en 2012). A ce titre plusieurs postes de dépenses devront faire l'objet d'une attention particulière et notamment les prestations de services, les dépenses énergétiques, les frais d'entretien, de réparation et de maintenance ainsi que les fêtes et cérémonies.

Les dépenses de fonctionnement sont contraintes par le poids du chapitre 12 « charges de personnel » qui représente 58 % de l'ensemble, un élément de rigidité budgétaire.

Il est souhaitable que la progression de ces charges, difficilement contenue en raison notamment du Glissement Vieillesse Technicité et de la probable mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, puisse être limitée en 2013 à environ 3 %.

Au chapitre 65, les charges intercommunales seront en progression du fait notamment de la mise en œuvre de la rénovation de la piscine intercommunale.

Il paraît nécessaire de contenir en priorité la progression des subventions aux associations. Les aides au CCAS doivent quant à elles être préservées, la commune assurant un rôle d'amortisseur et de soutien à ceux que la crise n'épargne pas.

Les leviers en matière de recettes restent limités. Ainsi, les tarifs des services mis en place dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse restent encadrés.

Au chapitre 73, les marges de manœuvre fiscales sont réduites. Rappelons que l'acceptabilité des prélèvements dépend avant tout de nos capacités à donner de la valeur ajoutée à la dépense publique.

Enfin au chapitre 74, cette année encore l'évolution de la participation de la CAF ne pourra pas compenser la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il convient désormais d'entrer dans une logique accrue de maîtrise, voire de réduction de la progression des dépenses publiques.

C'est la condition de la préservation de nos équilibres.

Cette démarche de « rigueur juste » pour employer le terme de Martin Malvy, Président de l'Association des Maires des Petites Villes de France, doit nous conduire à faire des choix.

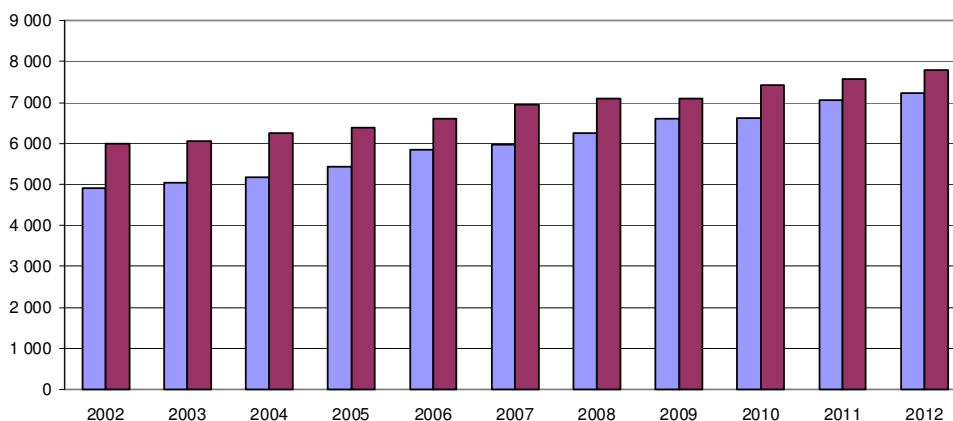
Diminuer les charges de fonctionnement sans nuire à la qualité des services offerts, tel est le challenge qui est proposé.

Cette démarche nécessite plus que jamais d'identifier les secteurs où l'on peut réaliser ces économies, à cibler les politiques publiques sur ceux qui en ont le plus besoin et à améliorer le pilotage qui doit s'accompagner d'une évaluation systématique et régulière des politiques publiques.

Monsieur le Maire conclut son intervention en indiquant que la Commune doit être en capacité de porter un message d'avenir, d'ouverture.

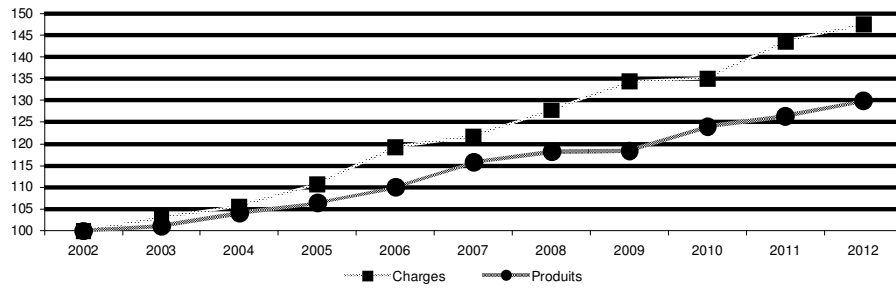
Quelques ratios ont été transmis à chaque Conseiller.

#### PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT (en K€)



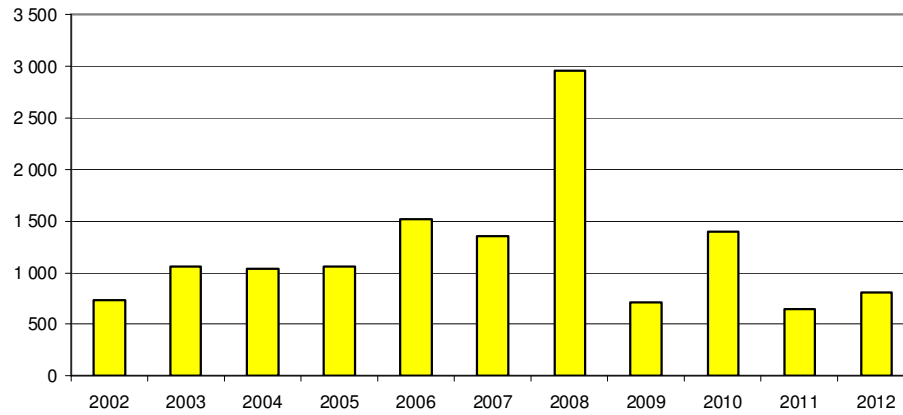
ANNEES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges (sauf compte 68)	4 905	5 056	5 181	5 433	5 852	5 973	6 266	6 594	6 625	7 047	7 237
Produits	6 000	6 066	6 247	6 386	6 600	6 945	7 096	7 104	7 438	7 584	7 794

**EVOLUTION COMPAREE DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**  
(Indice 100 en 2002)



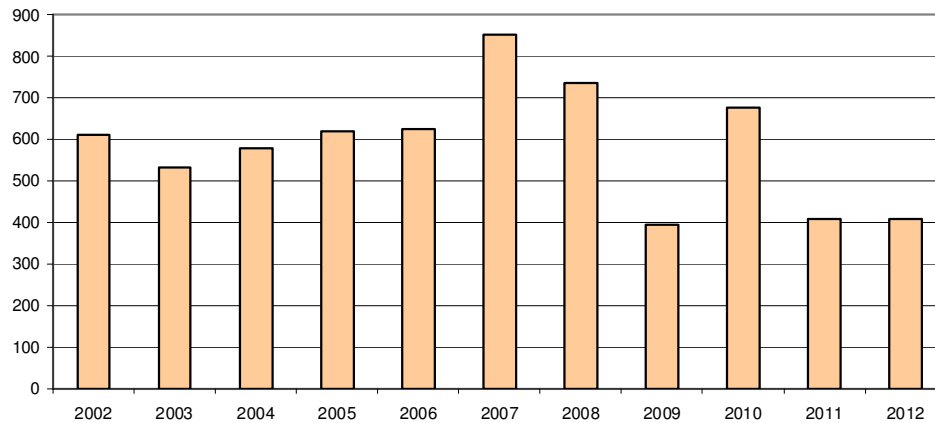
ANNEES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges	100	103	106	111	119	122	128	134	135	144	148
Produits	100	101	104	106	110	116	118	118	124	126	130

**DEPENSES D'EQUIPEMENT (en K€)**



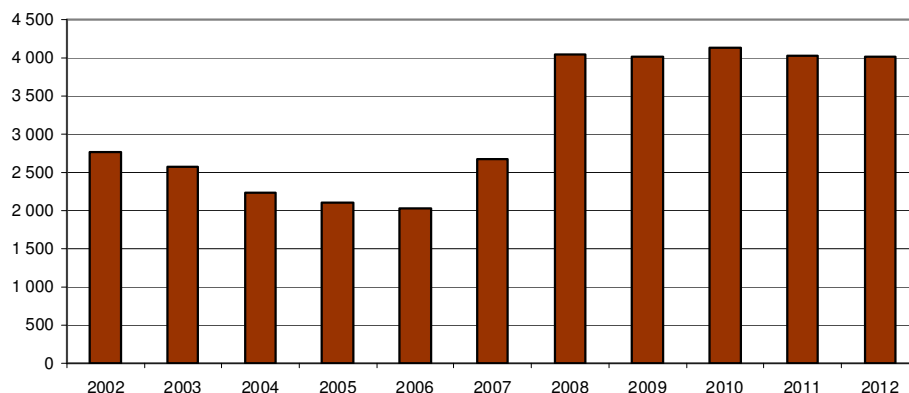
2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
736	1 065	1 035	1 061	1 519	1 360	2 956	713	1 398	651	808

**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE (en K€)**



2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
610	532	579	618	626	851	735	394	677	407	407

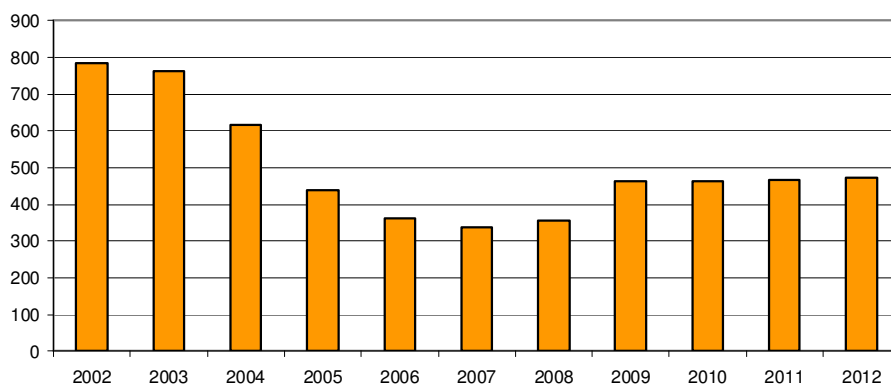
## TOTAL DE LA DETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (en K€)



2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2 761	2 569	2 231	2 095	2 020	2 674	4 039	4 010	4 123	4 025	4 018

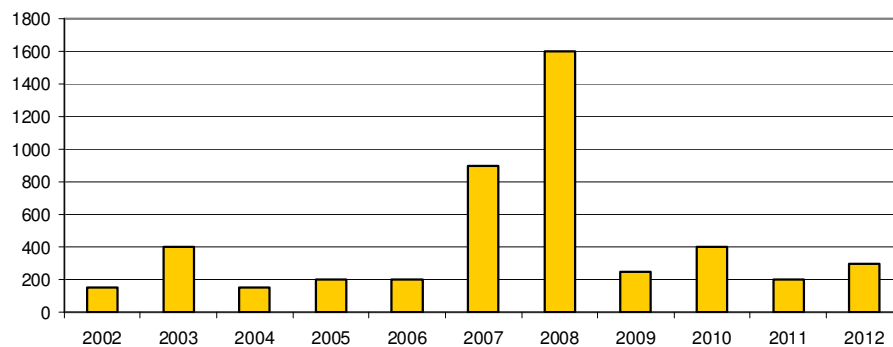
## ANNUITES DE LA DETTE (en K€)

(hors ICNE)



2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
785	762	617	440	363	338	357	462	462	466	472

## EMPRUNTS DE L'EXERCICE (en K€)



2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
150	400	150	200	200	900	1 600	250	400	200	300

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRASSET.

Ce dernier remarque d'une manière générale que la Municipalité est moins critique à l'égard des mesures prises par le Gouvernement en place qu'à l'égard de celles du Gouvernement précédent. Le pays est véritablement en crise, en mutation. Toutefois, les collectivités locales ont pris conscience qu'elles étaient en partie responsables de cette situation et qu'elles devaient contribuer à trouver des solutions afin de mieux gérer leurs finances et maîtriser leurs dépenses. Il note qu'à CARBON-BLANC les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement plus vite que les recettes. Les investissements décidés auront des répercussions importantes aussi en fonctionnement. Il ne faudrait pas que celles-ci concurrencent d'autres charges utiles ou plus utiles. Il évoque notamment les charges de certaines opérations telles que le Château Brignon. En ce qui concerne les impôts, il note que le Parlement a d'ores et déjà augmenté les bases de 1.8 %. Afin de ne pas peser davantage sur les ménages, il faudrait envisager de ne pas augmenter les impôts locaux voire de les diminuer.

Monsieur FLIPO indique que l'an dernier, à la même époque au cours du débat d'orientation budgétaire, Monsieur GRASSET affirmait que les allusions de Monsieur le Maire sur les effets négatifs des mesures prises par le Gouvernement n'ont pas lieu d'être reprises au sein d'une assemblée municipale. Il est vrai qu'à l'époque les amis de M. GRASSET détenaient les pouvoirs et que cela pouvait être désagréable pour lui d'entendre que ces mesures conduisaient à la situation dans laquelle la France se trouvait. Or, aujourd'hui le pouvoir a changé. Et Monsieur FLIPO ajoute que son groupe n'a pas changé d'avis. Les mesures du Gouvernement actuel nous conduisent au même résultat et tout ne peut pas être expliqué par la crise. Cette crise n'est pas la nôtre, mais celle du capitalisme, précise-t-il. Plus de charges aux communes et moins de dotations de l'Etat, cela veut dire des recettes communales amputées, donc moins de moyens pour des besoins en évolution pour l'ensemble des services à la population. Cela n'est pas acceptable quand, dans le même temps, 20 milliards de crédits d'impôt sont accordés aux entreprises sans aucun contrôle ni garantie, s'ajoutant aux 75 milliards de réductions fiscales ou sociales dont bénéficient déjà le patronat. Ce qui vient d'être dit fait l'impasse sur toute politique de croissance. Monsieur FLIPO confirme sa volonté d'agir afin que le budget 2013 ne rentre pas dans une logique d'austérité. Il continue à demander la tenue d'une conférence bancaire en Aquitaine et la création d'un vrai pôle public financier, libérant l'épargne bancaire des griffes de la spéculation. La création récente de la banque publique d'investissement dont la capacité d'action est plus que réduite ne répond pas à ce besoin. Les propositions des communistes au niveau régional et au niveau national permettraient entre autres de sortir d'un discours qui laisse entendre que l'on ne peut faire des économies qu'en diminuant la masse salariale, par exemple en ne remplaçant pas les agents malades ou partant à la retraite. Le personnel n'est pas une charge, mais un investissement. Pour le groupe communiste, il semble décisif de parler des recettes à partir notamment des transferts de charges mis en place par le Gouvernement précédent certes mais confirmé et parfois même accentué par le Gouvernement actuel. Monsieur FLIPO conclut son intervention en indiquant que son groupe participera activement à la construction du budget 2013 mais qu'il n'est pas question de faire supporter une politique « austéritaire » aux carbonblançais en augmentant l'impôt quand on sait que le pouvoir d'achat des ménages diminue, en limitant les services publics et en augmentant leurs tarifs. Au contraire, il s'agit de conforter la mise en place du quotient familial, d'avoir une véritable politique d'investissement et de réaliser l'entretien du patrimoine de la commune.

Monsieur SOMPS rappelle les décisions prises par le Conseil Municipal de revaloriser les rémunérations des agents de catégorie B et C qui subissaient une dégradation de leur pouvoir d'achat. Il rappelle par ailleurs le rôle important de lien social des Associations.

Pour Madame DELPRAT, le patrimoine n'est pas forcément libéral financier mais le patrimoine peut être culturel, éducatif, humain, économique... Il faut dans la notion de patrimoine ne pas rester sur une notion purement boursière mais y voir toute l'arborescence induite.

Monsieur VEYRET souligne que les travaux d'aménagement de l'école maternelle Pasteur pour plus d'accessibilité étaient impératifs. Il souligne également le succès grandissant auprès des élèves des actions du Château Brignon. Il se félicite aussi de l'équipement numérique installé dans les écoles.

Monsieur MERLE note que les dépenses de l'Etat ont depuis 6 mois baissé alors que pendant 5 ans elles n'ont cessé d'augmenter. Il rappelle que Monsieur SARKOZY a augmenté son salaire de 120 % et que Monsieur HOLLANDE quant à lui l'a baissé de 30 %.

Madame GOUGAUD indique qu'elle a toujours dit que l'opération Château Brignon était intéressante mais a émis des réserves quant aux frais que son fonctionnement risquait d'entraîner sur le budget de la commune.

Madame ROMERO précise que les travaux de remise en état du château viennent de débiter. Ce bâtiment aurait disparu et aurait fait l'objet d'une spéculation immobilière si la Commune ne s'en était pas rendue propriétaire.



Madame del MOLINO rappelle le rôle important des associations dans la Commune. Elles sont génératrices d'emplis et permettent à la population moyennant une adhésion et une cotisation qui n'ont rien de comparables avec les prix pratiqués dans le privé, d'accéder à de nombreuses activités. Elles favorisent l'échange, le partage. Les dotations de l'Etat diminuent chaque année. Cependant même si le soutien financier semble élevé, il est beaucoup plus rassurant pour les familles de savoir leurs enfants encadrés plutôt que de les voir traîner désœuvrés dans des lieux publics. Les associations sont le creuset des forces vives de la Commune. Que serait une ville s'il n'existait pas d'associations ? Ce serait une ville morte. Et que dire de certaines associations qui nous conduisent à avoir des échanges au-delà de nos frontières ? Telle est la raison pour laquelle, il faut continuer à les soutenir.

Monsieur FLIPO espère que le nouveau pouvoir en place ne transférera pas ses charges sur les Collectivités Locales.

Madame THORE quant à elle se dit heureuse d'habiter une Commune aussi riche dans la diversité de son offre de services que CARBON-BLANC. Elle est très fière que le Château Brignon Pôle Ressources BD ait pu voir le jour sur la Commune. La culture n'appartient pas qu'aux riches. Ce pôle est un outil de développement qui permettra aux jeunes et aux populations environnantes de pratiquer cet art graphique, d'ouverture, d'écriture. Elle est très heureuse également d'avoir un cinéma. Il faut continuer à œuvrer afin qu'il connaisse une plus grande fréquentation. Elle est fière aussi de la Médiathèque qui offre aux enfants la possibilité de lire, de découvrir. Elle se félicite de voir aboutir certains projets sur l'environnement, les travaux de l'Avenue Austin Conte, de l'îlot Thérèse. Elle souligne la qualité des espaces verts, les prochains programmes de logements sociaux. Elle se réjouit également des actions menées au sein des associations locales (le CACBO, l'ASCJB, la ludothèque...), du pôle Petite Enfance, du travail social conduit en coordination avec la MDSI et les Associations comme le Secours Populaire, le Secours Catholique.

Monsieur BARDIN se dit également satisfait des actions menées avec les Associations locales. Il rappelle également le soutien apporté aux commerces de proximité qui offrent des services appréciés des habitants et sont des acteurs incontournables de notre Commune.

Monsieur le Maire remercie les différents intervenants. Pour lui, il faut dépasser les affrontements stériles, la situation est grave, mais pas dramatique. Il faut rester cohérent sur l'action politique menée. Le Gouvernement actuel diminue les dépenses publiques et demande un effort national. Le retrait de l'Etat dans un certain nombre de domaines induit un retour de charges vers les Communes qui ne pourront pas hélas tout compenser. Mais il faut rester à l'écoute de la population et apporter le plus possible des réponses aux attentes, aux besoins et aux préoccupations de chaque citoyen. Il rappelle que CARBON-BLANC se situe dans une agglomération dynamique. Il va falloir cependant faire un effort de lissage des charges dans la durée et continuer à agir dans les secteurs social, éducatif, culturel.... Ce débat se poursuivra au sein des différentes Commissions afin de préparer le budget prévisionnel 2013.

## **2. INSTALLATIONS CLASSEES – ENQUETE PUBLIQUE – AFM RECYCLAGE**

Monsieur BOP indique que la Société AFM Recyclage souhaite implanter une plateforme de tri, de transit et de valorisation de déchets métalliques ferreux et non ferreux et de déchets d'équipements électriques et électroniques, sur une parcelle de 7 hectares, propriété du Grand Port Maritime de Bordeaux dans la zone industrielle portuaire de Bassens.

Cette activité relève d'un classement soumis à autorisation au titre de plusieurs rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Un dossier comprenant une étude d'impact environnemental et une étude de danger est mis à l'enquête publique à la Mairie de Bassens du 4 février 2013 au 6 mars 2013.

Le rayon d'enquête étant de 2 kilomètres, l'avis du Conseil Municipal de CARBON BLANC est requis.

Le dossier d'enquête a fait l'objet d'un avis préalable de la DREAL qui considère que les études sont claires et complètes. Aucune incidence notable n'est à retenir à l'égard du site «Garonne », site natura 2000 le plus proche. Le projet s'inscrit dans le plan départemental de gestion de déchets ménagers et assimilés et de la politique européenne des déchets d'équipements électriques et électroniques.

En effet, les activités prévues sont les suivantes :

- \* réception, tri et transit de métaux ferreux et non ferreux,
- \* découpage, broyage de métaux,
- \* dépollution des véhicules hors d'usage,
- \* collecte dépollution et traitement de DEEE,
- \* collecte, tri et transit de déchets industriels banaux (papiers-cartons, bois, textiles, plastiques, verres...).

L'installation est dimensionnée pour traiter environ 40 000 tonnes par mois en provenance de tout le Sud-Ouest.

Le trafic induit sera à la fois routier (62 %) et maritime.

Les études d'impact environnemental et de danger ne soulèvent pas d'observations particulières. Les impacts et les risques potentiels paraissent maîtrisés par des dispositions d'aménagement et d'exploitation.

Cependant, l'autorité environnementale après avoir relevé la qualité d'ensemble du projet, attire l'attention du pétitionnaire sur deux points principaux et recommande que :

- \* la pollution des sols puisse être gérée afin d'éviter tout transfert de pollution, risquant de compromettre certains usages (eau potable) ou créer des nuisances pour les zones habitées (envol de poussières polluées),
- \* des mesures soient envisagées afin de limiter l'impact de la circulation de poids lourds sur le voisinage.

En ce qui concerne cette dernière remarque, Monsieur BARDIN souhaiterait que soient envisagées des mesures contraignant les poids lourds à emprunter la voie rapide située plus au Nord pour rejoindre Bassens.

Monsieur le Maire indique que la Communauté Urbaine de Bordeaux réalise actuellement deux études : une relative au schéma des déplacements sur la Presqu'île d'Ambès et une autre sur le trafic de marchandises poids lourds. Ces deux études aboutiront à des préconisations.

Il propose donc d'émettre un avis réservé compte tenu des recommandations de l'autorité environnementale en particulier sur les mesures qui doivent être prises afin de limiter l'impact de la circulation de poids lourds sur le voisinage.

Sa proposition est retenue à l'unanimité.

### **3. REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX - BORDEAUX- OPERATION DE RECONVERSION DE L'ILOT LENTILLAC ET DE L'ILOT DES REMPARTS- AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT**

Monsieur BOP rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de 6 modifications, d'une modification simplifiée, de plusieurs révisions simplifiées et de diverses mises en compatibilité.

L'article 19 de l'ordonnance du 5 janvier 2012 relative aux procédures d'urbanisme indique que pour les procédures de révision du PLU prescrites au 1<sup>er</sup> janvier 2013 les dispositions en vigueur antérieurement demeurent applicables.

Ainsi, l'ancien article L 123-13 du code de l'urbanisme stipulait qu'une révision simplifiée du PLU pouvait être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité.

Par délibération du 24 juin 2011, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la réalisation du projet d'opération de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts à Bordeaux.

Ce projet d'opération de reconversion répond à un besoin d'intérêt général. En effet, il s'inscrit dans le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) et dans la politique de renouvellement urbain de la ville de Bordeaux.

Ces deux îlots ont été repérés comme porteurs d'une capacité d'évolution selon des principes d'aménagement mis au point par la ville de Bordeaux.

La révision simplifiée du PLU, pour la réalisation de l'opération de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts à Bordeaux, respecte les grandes orientations édictées par le PADD notamment :

- \* pour une Ville de proximité en renforçant l'attractivité résidentielle des quartiers et en favorisant leur régénération dans le respect de leur identité. Cette opération s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain menée par la ville de Bordeaux, de lutte contre les phénomènes de vacance et d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers anciens en centre ville.
- \* pour une Qualité urbaine et patrimoniale affirmée par la valorisation du patrimoine. Les orientations urbaines et architecturales définies pour la reconversion de ces îlots favorisent leur mise en valeur et la préservation du patrimoine.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à

- \* pour l'îlot Lentillac :
  - \* . changer le zonage UR en #UCf+ sur la planche n° 35 et sur l'extrait de plan de zonage n°9,
  - \* . adapter la planche ville de pierre n°2 (Les parcelles situées aux numéros 35, 36 et 37 place André Meunier sont retirées de la zone UR pour être classées en UCf+. Ainsi, la limite de zonage est décalée, l'emprise et le filet de hauteur 100 sont réduits).
  - \* . supprimer l'emplacement réservé sous la référence 5Bx3 pour la construction d'un gymnase sur les documents graphiques et dans la liste
  - \* . inscrire une servitude de mixité sociale (SMS) sur les documents graphiques et dans la liste
- \* pour l'îlot des Remparts : adapter la planche ville de pierre n°2
  - \* rue Marbotin la protection d'un large mur est supprimée, l'emprise 0 située à l'arrière est transformée en emprise 100 sur la profondeur de la parcelle voisine, et un filet de hauteur de façade est défini à 8 mètres.
  - \* rue des Douves, au niveau du n°26, l'emprise 0 est transformée en emprise 50, un filet de hauteur de 8 mètres est défini.
  - \* en cœur d'îlot, vers le n°30 rue du Hamel, une partie d'emprise 50 et d'emprise 0 sont transformées en emprise 100; une large emprise 0 est transformée en emprise 50; un périmètre d'application de la hauteur de façade est fixé à 10 mètres.
  - \* au Sud de la Chapelle, une large partie de l'emprise 50 est mise en emprise 100 ; un périmètre d'application de la hauteur de façade est fixé à 16 mètres sur l'ensemble (emprise 50 et emprise 100).
  - \* entre les deux, la cour précédemment en emprise 0 est mise en emprise 50 avec un périmètre d'application de la hauteur à 4 mètres.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Bordeaux concernée.

La concertation avec le public s'est déroulée du 5 septembre 2011 au 7 octobre 2011.

Le 5 juillet 2012 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (Etat, Sysdau, commune, conseil général, conseil régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Bordeaux et à la CUB, du 17 septembre 2012 au 17 octobre 2012 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis :

- \* un avis favorable sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux concernant le projet de reconversion de *l'îlot Lentillac sous réserve* que la Mairie de Bordeaux délivre aux riverains de l'Îlot Lentillac, au fur et à mesure de l'avancée du projet, une information complémentaire sur l'opération de reconversion, le devenir du quartier et le futur plan de circulation, selon la forme qu'elle jugera la plus appropriée.
- \* un avis favorable sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux concernant le projet de reconversion de *l'îlot des Remparts, sous réserve* qu'au vu des intentions affichées par la Mairie de Bordeaux dans son mémoire en réponse, soient mises en œuvre, le moment venu et selon les moyens qu'elle jugera les plus appropriés, une action directe d'information au profit du personnel de l'ERP et sa participation à la reprise des travaux de réflexion.

Les 2 réserves émises par le commissaire enquêteur ne relèvent pas strictement de la procédure de révision simplifiée du PLU et des évolutions en matière de règle d'urbanisme qu'elle propose, qui ne sont pas remises en question. Elles portent sur la future mise en œuvre du projet opérationnel, s'agissant de l'information et de la concertation des habitants ou utilisateurs des lieux. La suite à donner à ces deux réserves relève de la ville de Bordeaux qui s'est engagée dans le sens de leur prise en compte notamment par son courrier adressé au commissaire enquêteur.

Du point de vue de la procédure de révision simplifiée du PLU, les deux réserves sont donc levées.

En application de l'article L 5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour la reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts à Bordeaux est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

Il est précisé que certains éléments qui apparaissent sur les documents joints (plan de zonage) ont évolué par rapport à ceux présentés lors de l'enquête publique pour intégrer l'approbation de la 6<sup>e</sup> modification du PLU intervenue le 28 septembre 2012 mais ne concernent pas directement la présente procédure de révision simplifiée.

En conséquence, Monsieur BOP demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts à Bordeaux.

Sa proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **4. TRAVAUX RUE PASTEUR – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur BOP indique que l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite loi MOP, dispose que la réalisation d'une opération intéressant plusieurs maîtres d'ouvrage peut aboutir à la désignation, par convention, d'un maître d'ouvrage unique.

Cette disposition implique un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage suivant des modalités administratives, techniques et financières précises.

Afin de faciliter la coordination du chantier complexe de la Rue Pasteur, il paraît nécessaire de confier la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération à la structure dont l'intervention sera la plus lourde.

En ce qui concerne l'aménagement des réseaux de la portion de la Rue Pasteur comprise entre l'Avenue Jean Capdeboscq et la Rue Jean Rostand, la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau France Telecom incombe à notre Commune, celle de l'Electricité étant déjà déléguée au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG).

Aussi, il apparaît opportun de confier également à ce dernier, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications (France Télécom et Numéricâble).

En tant que maître d'ouvrage délégué, le SDEEG s'engage donc à procéder à la conduite de l'opération jusqu'à la remise de l'ouvrage à la collectivité.

La Commune pour sa part assure le suivi et la validation des études ainsi que le choix du matériel.

S'agissant des modalités financières de cette prestation de service effectuée par le SDEEG, la collectivité s'engage à rembourser au SDEEG sur la base du montant TTC, les travaux réalisés.

Un certificat des travaux éligibles au FCTVA sera établi par le SDEEG et transmis à la collectivité afin que celle-ci puisse bénéficier de l'attribution de ce fonds.

Cette démarche qui offre une plus grande souplesse administrative et une meilleure réactivité dans la conduite du chantier n'occasionne aucun coût supplémentaire pour notre commune, excepté les frais de maîtrise d'œuvre habituels fixés au taux de 7% du montant des travaux qui seront attribués au SDEEG.

Aussi, Monsieur BOP demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'effacement des réseaux de télécommunications, l'une concernant le réseau France Télécom, l'autre le réseau Numéricâble de la portion de la Rue Pasteur comprise entre l'Avenue Jean Capdeboscq et la Rue Jean Rostand établie avec le SDEEG dont le siège est situé 144 Avenue du Médoc à EYSINES.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5. INFORMATION**

### **\* MARCHES CONCLUS EN 2013**

Monsieur le Maire donne lecture des marchés de travaux passés en 2012 repris dans le document ci-dessous :

**Article 133 du Code des Marchés Publics : liste des marchés conclus en 2012**

**Marchés de travaux**

**Marchés de 15 000 € HT à 89 999,99 € HT**

Objet du marché	Date du marché	Attributaire	Code postal
Travaux d'aménagement de la Plaine des sports du Faisan	27/12/12	Société Atlantic-Route	33560

**Marchés de 90 000 € HT à 4 999 999,99 € HT**

<b>Travaux Ecole Maternelle Pasteur</b>			
Lot 1 Gros Œuvre	15/06/12	RIVOLTELLA	40601
Lot 2 Charpente-couverture-Bardage	15/06/12	MCE PERCHALEC	33290
Lot 3 Chauffage-Ventilation Plomberie	27/06/12	P.BEYNEL	33127
Lot 4 Electricité	15/06/12	PASTORINO	33300
Lot 5 Menuiserie Aluminium-Menuiserie	15/06/12	SOPEIM	33490
Lot 6 Plâtrerie-Isolation-Faux Plafond	15/06/12	SMDCM	33380
Lot 7 Menuiserie bois	15/06/12	MCE PERCHALEC	33290
Lot 8 Sols souples-Peinture	27/06/12	DARCOS Peinture	33210
Lot 9 VRD	15/06/12	ATLANTIC ROUTE	33560
Lot 10 Paysage	15/06/12	BOUYRIE DE BIE	40660
Lot 11 Ascenseur	15/06/12	Société KONE	33700

**Travaux de restructuration et d'extension du Château brignon en vue de la création d'un pôle ressource BD**

Lot 1 Démolition curage	13/12/2012	Société DONITIAN	33310
Lot 2 Gros œuvre-Structure-Ravalement	13/12/2012	Société TMH	33 270
Lot 5 Couverture Etanchéité	13/12/2012	Société MORICEAU	33320
Lot 7 Plâtrerie Faux Plafond	13/12/2012	Société PLAFIBAT	33150
Lot 10 Sols durs-Faïences	13/12/2012	GROUPE VINET	86060
Lot 11 Electricité	13/12/2012	Société GENSON	33 700
Lot 12 Chauffage	13/12/2012	Société SAITA	33650
Lot 13 Plomberie Sanitaire	13/12/2012	Société SAITA	33650
Lot 14 Peinture	13/12/2012	Société SOPREA	33100

**Marchés de Fourniture**

**Marchés de 15 000 € HT à 89 999,99 € HT**

Achat d'une tondeuse autoprotégée	07-nov-12	Société DESTRIAN	33370
-----------------------------------	-----------	------------------	-------

**Médiathèque : Acquisition de livres non scolaires, de CD ROMS, de CD, et de DVD**

Lot 1 Littérature pour adultes	12/06/2012	Société Libraire Georges	33 400
Lot 2 livres en gros caractères	12/06/2012	Société Bibliotheca	75006
Lot 3 Livres documentaires pour adultes et jeunes	12/06/2012	Librairie MOLLAT	33080
Lot 4 Bandes dessinées adultes, ados, jeunesse	12/06/2012	Société IMAGE BDF	33 000
Lot 5 Livres jeunesse nouveautés	12/06/2012	Librairie Au petit Chaperon Rouge	33100
Lot 6 CD et livres avec CD Jeunesse	12/06/2012	Société RDVM Vidéo	95110
Lot 7 CD ROM et DVD nouveautés	12/06/2012	Société CVS	93100
Lot 8 CD ROM et DVD Documents de fond	12/06/2012	Société ADAV	75 020

**Marchés de 90 000 € HT à 199 999,99 € HT**

NEANT

**Marchés de Service**

**Marchés de 15 000 € HT à 89 999,99 € HT**

Magazine municipal	27/07/2012	Agence SEPPA	33270
Contrat de maintenance informatique	28/06/2012	Société PSI Informatique	33520
Entretien des espaces verts de la commune	26/06/2012	SARL TECHNIVERT	33530
Service de transports périscolaires	10/12/2012	Société TRANSCOM	33750
Travaux château Brignon Mission ordonnancement, pilotage et coordination des travaux	15/10/2012	Société ECO	33150

**Polices d'assurances de la commune et du CCAS**

Lot 1 Contrat responsabilité civile de la ville de CARBON-BLANC	23/10/2012	GROUPAMA	79044
Lot 2 Contrat responsabilité Civile du CCAS	23/10/2012	GROUPAMA	79044
Lot 3 Police dommages aux biens -ville de CARBON-BLANC	23/10/2012	GROUPAMA	79044
Lot 4 Contrat Flotte automobile et mission autocollaborateur - ville de CARBON-BLANC	23/10/2012	GROUPAMA	79044
Lot 5 contrat mission autocollaborateur -CCAS	23/10/2012	SMACL	79031
Lot 7 Contrat de protection juridique des membres du CCAS	23/10/2012	SMACL	79031

**Marchés de 90 000 € HT à 199 999,99 € HT**

NEANT

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention et lève la séance à 20 heures.